

Le Principal
Aux parents d'élèves de 3^{ème}

Objet : Calendrier de fin d'année

Je vous prie de bien vouloir noter les modalités suivantes concernant le calendrier de fin d'année qui tient compte des directives ministérielles :

1. ASSIDUITÉ

Les cours et la demi-pension seront assurés jusqu'au **Jeudi 24 juin 2021 inclus** : il est important que votre enfant soit présent jusqu'à cette date afin de mener à bien l'ensemble des procédures d'orientation et d'affectation. Vendredi 25 juin, les élèves sont libérés afin de permettre la préparation des salles de l'examen du D.N.B, les élèves de 3^{ème} pourront ainsi réviser les épreuves de cet examen.

2. EXAMENS

▪ **L'ensemble des élèves de 3^{ème} passera les épreuves du Diplôme National du Brevet :**

- **Mercredi 16 juin 2021** : Épreuve orale basée sur les enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou de l'un des parcours éducatifs.
- **Lundi 28 juin 2021 de 9h à 12h15** : Epreuve de Français **et de 14h30 à 16h30** : Epreuve de Mathématiques. **La demi-pension fonctionnera.**
- **Mardi 29 juin 2021 de 9h00 à 11h** : Epreuve d'Histoire-Géographie Enseignement Moral et Civique **et de 13h30 à 14h30** : Epreuve de Sciences. **La demi-pension fonctionnera.**
- Les convocations au D.N.B. seront remises **début Juin.**

3. BOURSE DE LYCEE

Le calendrier relatif aux demandes de bourse de lycée n'est pas encore connu à ce jour. Les familles seront informées via le carnet de correspondance de leur enfant, pronote et le site internet du collège dès que possible. Les familles devront se montrer vigilantes et ne pas rater la procédure de demande de bourse qui s'effectue l'année qui précède l'affectation en lycée, même si vous ne connaissez pas encore le lycée dans lequel sera affecté votre fils/fille.

4. CONSEILS DE CLASSE

Les Conseils de classe se dérouleront **Mardi 1er juin (classes de 3A-3B), Jeudi 3 juin (classes de 3C-3D), Vendredi 4 juin (classes de 3E-3F) et Lundi 7 juin (3G)**. Dès le lendemain, les parents consulteront la proposition du conseil de classe en se connectant sur le téléservice **ORIENTATION** et répondront à cette proposition. Le bulletin de votre enfant sera également publié sur Pronote. En cas de désaccord, la famille devra prendre rendez-vous avec le Principal **entre le 2 et le 8 juin 2021**, ces dates sont impératives en raison de la Commission d'appel qui se déroulera **le Jeudi 17 juin 2021**.

5. MANUELS SCOLAIRES

La restitution des manuels s'effectuera du **21 au 24 Juin** selon un planning qui vous sera communiqué ultérieurement. J'attire votre attention sur le fait que des amendes pourraient être infligées aux familles des enfants qui auraient détérioré ou perdu les manuels.

6. RÉSULTATS DES AFFECTATIONS

- Les résultats des affectations post 3^{ème} seront publiés **Mercredi 30 juin** sur le téléservice affectation (TSA).
- Une fois l'affectation connue, il faut inscrire sans délai votre enfant dans son futur établissement. Les familles des élèves scolarisés dans un collège public et affectés dans un lycée public de l'académie, pourront procéder à la phase de préinscription par le service de télé-inscription dès le jour de la diffusion des résultats. Vous devrez impérativement finaliser l'inscription de votre enfant en vous rendant au lycée d'affectation selon les modalités qui vous auront été communiquées.
- Les élèves et les parents des élèves non affectés seront accueillis par la psychologue de l'Education Nationale (conseillère d'orientation) **Vendredi 2 juillet 2021 pour un entretien de situation.**

7. TENUE

La fin de l'année arrivant, la tentation est grande chez nos élèves de « relâcher leur tenue ou leur comportement ». Là aussi, aucun écart ne sera accepté, j'attire en particulier votre attention sur le point 2.1.2 du Règlement Intérieur instituant qu'une tenue vestimentaire décente ainsi qu'un comportement correct sont exigés dans le collège et à ses abords immédiats. Il est utile de préciser que pour des raisons de sécurité, les élèves doivent porter des vêtements adaptés aux enseignements et des chaussures fermées. **Les tenues « de plage » sont interdites.**

8. PERMANENCE ADMINISTRATIVE

Une permanence administrative sera assurée **du Mercredi 7 Juillet au Mardi 13 Juillet 2021**, date de fermeture de l'établissement, de **9h00 à 12h00** exclusivement.

Je vous remercie de bien vouloir respecter le calendrier indiqué dans l'intérêt de votre enfant, et vous prie de croire, Monsieur Madame, à l'expression de ma considération distinguée.

Vu et pris connaissance le

Signature du responsable légal



Le Principal,
F. ESCALLIER-DURONT